

## → Le document unique

### Réf : DCU

### Objectif

*Savoir réaliser le document unique et mener efficacement une démarche d'amélioration de la sécurité*

*Savoir communiquer sur cette démarche*

*Recenser les risques présents dans l'entreprise, évaluer leur gravité, leur probabilité de survenue et consigner ces informations dans le document unique*

### Public

*Dirigeants d'entreprise,  
Responsables RH et  
Responsables Sécurité,  
membres des CHSCT.*

### Pédagogie

*Apports théoriques sur la réglementation du travail  
Réflexions à partir de situations soumises par les participants*

*Mise en pratique : A partir d'un poste de travail dans l'entreprise.*

### Durée

*2 jours (soit 14 heures)*

### Prix

*Inter : 560 € HT/jour (soit 1120 € HT pour 2 jours)*

*Intra : Nous consulter*

#### Les aspects juridiques

Le code du travail : Obligation de création d'un Document Unique

Les décrets et circulaires : L'information obligatoire et individuelle des salariés sur les risques (décret du 17 décembre 2008)

Sanction civile, en cas de première infraction, en cas de récidive

Les poursuites pénales

#### Le document unique

La forme du document unique, un document permettant :

- Une réflexion de fond sur la sécurité et la santé des salariés au travail

- Un suivi des actions dans le temps

Le contenu du document unique

La mise à jour du document

Accessibilité du document unique

#### L'évaluation a priori des risques

Principes et méthodologie de l'évaluation des risques pour assurer la sécurité et protéger la santé des salariés

Préparation de la démarche

L'approche pluridisciplinaire

Les acteurs internes à l'entreprise

#### Les domaines de l'évaluation des risques

Analyse du travail réel

Les procédés de fabrication

Les équipements de travail

Les substances et préparations

#### Mise en œuvre des actions de prévention

Passer du stade de la contrainte à l'opportunité de progrès

Mettre en place une démarche pour faire diminuer le nombre d'accident du travail et améliorer le climat social

Afficher sa volonté de réaliser une évaluation des risques

Choisir les outils adaptés à son entreprise

S'organiser pour être autonome

Associer les salariés

Décider des actions de prévention en fonction de leurs priorités

#### Réévaluation des risques

Suite aux actions réalisées

En cas d'aménagement des postes de travail

En cas d'accident

Tous les ans